

LE GUIDE PRATIQUE DU SCOLAIRE ET DU PÉRISCOLAIRE À CHAMBLY

TOUT SAVOIR SUR

- les politiques d'éducation
- les sorties pédagogiques
- les rythmes scolaires
- la restauration municipale
- l'accueil périscolaire
- l'accueil de loisirs

Année scolaire 2024-2025

chambly
ma ville

LE MOT DES ÉLUS

Madame, Monsieur, chers parents,

Vos enfants sont LA priorité n°1 de la ville depuis de nombreuses années. De nouveau en 2024, plus de 2 millions d'euros sont consacrés à leur épanouissement.

Concrètement, que cela signifie t-il ? Six établissements parfaitement adaptés, sécurisés et à la pointe des nouvelles technologies, un soutien financier important pour le matériel éducatif et les sorties pédagogiques, trois restaurants scolaires, deux accueils de loisirs et périscolaires ouverts 12 heures par jour, la mise à disposition du bus pour les sorties... et surtout, du personnel qualifié pour prendre soin de vos enfants.

Oui, l'humain est au coeur de nos politiques : de dévouées ATSEM dans les écoles maternelles, des directrices d'accueil de loisirs diplômées d'état et qui entourent des animateurs et animatrices très créatifs, une équipe qui cuisine sur place dans les restaurants scolaires, sans oublier l'indispensable personnel dédié à l'entretien des locaux.

Nous sommes à l'écoute de la communauté éducative en permanence. Ensemble, nous formons une équipe déterminée à offrir les meilleures chances à vos enfants et à faciliter votre quotidien au travers des services périscolaires mis en place.

Nous intégrons dans nos projets éducatifs le dispositif *Chambly 2030* qui éduque les citoyens de demain aux gestes durables et au respect de l'environnement.

À Chambly enfin, les enfants sont écoutés. Notre commune compte deux assemblées de jeunes, dont une dès l'école élémentaire : le conseil communal des enfants. Parce que si notre devoir est de leur apporter toutes les clés pour réussir, nous savons également qu'ils savent être force de proposition pour rendre notre quotidien meilleur.

Bonne rentrée à toutes et tous.

DAVID LAZARUS
Maire de Chambly

LAURENCE LANNOY
Maire-adjointe enfance et vie culturelle

MAUD MATHONAT
Maire-adjointe affaires scolaires et jeunesse



SOMMAIRE

P2 : Le mot des élus

P3 : Éducation, enfance, la priorité municipale en quelques chiffres

P4-5 : Chambly s'engage pour l'école : locaux scolaires, sécurisation des bâtiments, école numérique, sorties pédagogiques...

P6-7 : Plan mercredi, études surveillées : encourager l'épanouissement de l'enfant et la continuité éducative

P8-9 : Les rythmes scolaires et périscolaires en un coup d'œil

P10-11 : La restauration municipale

P12-13 : L'accueil périscolaire

P14-15 : L'accueil de loisirs

P16 : La mairie à votre écoute, les contacts utiles



ÉDUCATION, ENFANCE : LA PRIORITÉ MUNICIPALE EN QUELQUES CHIFFRES

1006 : c'est le **nombre d'élèves** du 1^{er} degré effectuant leur rentrée scolaire à Chambly (355 élèves en classes maternelles et 651 élèves en classes élémentaires)

42 : c'est le **nombre total de classes** réparties dans les 4 écoles maternelles (Triolet, Declémy, Lahille, Camus) et les 4 écoles élémentaires (Conti, Salengro, Lahille, Camus) de Chambly

2 millions d'euros : c'est le budget de fonctionnement annuel que consacre directement la Ville de Chambly aux politiques de l'enfance, de la jeunesse et de la réussite éducative

CHAMBLY S'ENGAGE POUR L'ÉCOLE

Notre ville compte 2 écoles maternelles, 2 écoles élémentaires et 2 groupes scolaires (maternelle + élémentaire).

Les élèves et leurs enseignants disposent de locaux d'enseignement fonctionnels, dont une partie a bénéficié de travaux pendant la période estivale par les agents municipaux.



Toutes les écoles sont équipées aux dernières normes de sécurité anti-intrusion. Elles bénéficient également du réseau de caméras de vidéoprotection de la commune.

L'ensemble des écoles est équipé en informatique, avec câblage pour internet (pas de réseaux wifi). Chaque classe élémentaire dispose d'un vidéoprojecteur interactif et les enseignants de PC portables.

Chambly est une collectivité à la pointe dans le domaine de l'école numérique.

Pour garantir les meilleures conditions d'enseignement, la ville attribue aux écoles diverses dotations : 32 € par enfant pour l'achat de fournitures scolaires, 3 € par élève pour la coopérative scolaire, 1200 € à chaque école élémentaire pour les manuels scolaires, 800 € pour du matériel sportif, 150 € à chacune pour des CD Rom.





L'objectif de notre commune est aussi de **créer les conditions propices à l'épanouissement de chaque enfant.**



Les spectacles proposés à l'occasion des fêtes de fin d'année sont ainsi pris en charge par la collectivité, tout comme l'achat de jouets pour les élèves des écoles maternelles ou **les spectacles et sorties pédagogiques organisés dans le cadre des « parcours culturels »**, tout au long de l'année. Les trajets en bus sont également financés par la ville.

Lors de la dernière année scolaire, cette volonté de participer à l'épanouissement de nos enfants leur aura notamment permis de découvrir le salon de la BD d'Amiens, les châteaux de Chantilly et de Pierrefonds, l'abbaye de Royaumont, le Pavillon de Manse à Chantilly, la grotte souterraine de Naours, le zoo d'Amiens, les musées de la nacre à Méru ou de la bataille de la Somme à Albert, Samara, les fermes Pédagogiques d'Eancourt ou de Blacourt, le parc Adventure Land, la base nautique de Saint Leu d'Esserent...



PLAN MERCREDI, ÉTUDES SURVEILLÉES :

ENCOURAGER L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Depuis la rentrée 2018 et la signature d'une convention d'objectifs entre la Ville de Chambly, les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de l'Éducation Nationale et de la Caisse d'Allocations Familiales, **une continuité éducative renforcée** est assurée à tous les enfants, de la maternelle au CM2, au moyen d'un PLAN MERCREDI relatif aux accueils de loisirs, qui s'inscrit dans le nouveau plan éducatif territorial de Chambly.

Cette démarche partenariale a plusieurs objectifs :

- garantir le caractère éducatif, la variété et la richesse des activités proposées dans le cadre des accueils de loisirs,
- veiller à leur complémentarité et leur coordination avec l'école et les familles, favoriser l'accès au sport et à la culture
- réduire les inégalités sociales
- assurer l'accessibilité de tous les enfants, en particulier ceux en situation de handicap.





UNE ÉTUDE SURVEILLÉE DANS CHAQUE ÉCOLE

Des études surveillées, très utiles à de nombreux élèves, sont organisées par la commune dans chaque école de Chambly. Elles ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16h30 à 18h et sont encadrées par des enseignants volontaires, en activité dans la commune ou retraités.

La tarification est fixée à 28 € par mois et par enfant.

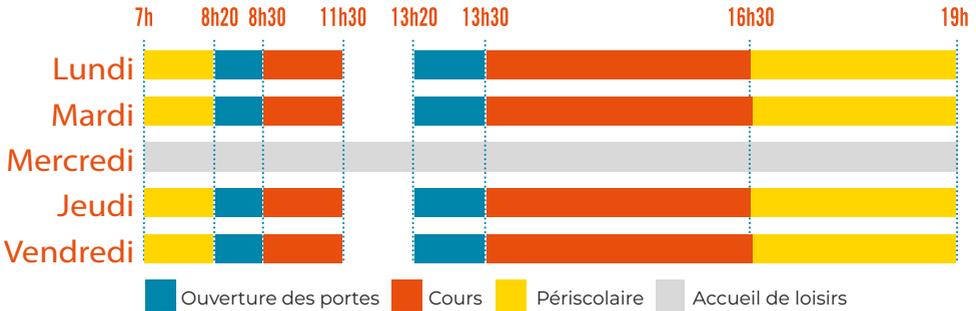
Renseignement et inscription auprès du département enfance et vie scolaire ou dans les accueils de loisirs.

LES RYTHMES SCOLAIRES ET PÉRI

ÉCOLES MATERNELLES



Horaires des écoles Camus, Lahille, Triolet* et Declémy*

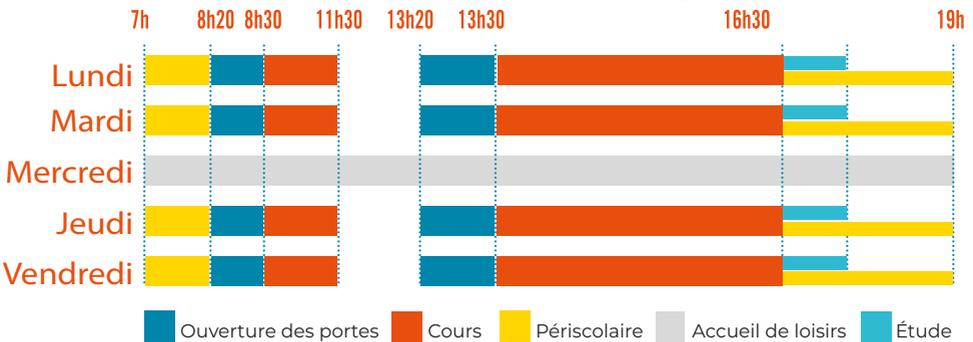


* Les écoles Declémy et Triolet ont un décalage de 10 minutes, soit un temps scolaire de 8h20 à 11h20 et de 13h20 à 16h20.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES



Horaires des écoles Camus, Lahille, Conti et Salengro



SCOLAIRES EN UN COUP D'OEIL

Les horaires des accueils périscolaires, des accueils de loisirs et des études surveillées sont adaptés à l'organisation des rythmes scolaires.

Accueils de loisirs :

les mercredis et vacances scolaires : 7h-19h

Accueils périscolaires :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances) : 7h-8h20 / 16h20-19h

Études surveillées :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances) : 16h30-18h



LA RESTAURATION MUNICIPALE

Une « Commission menus » se réunit régulièrement pour valider les menus travaillés en amont par une diététicienne. Le menu est affiché dans les structures d'accueil et disponible sur le site de la commune www.ville-chambly.fr (lien : <https://urlz.fr/iZGY>).

Des animations régulières sont proposées aux jeunes convives par API, le prestataire de la ville, dans la perspective d'une sensibilisation à l'équilibre alimentaire et d'une éducation au goût et à la découverte des cuisines du monde. Les familles peuvent visiter les installations lors des portes ouvertes et poser à cette occasion toutes leurs questions à Hans Praët, le chef cuisinier, et son équipe.



LIEUX :

3 lieux de restauration : Restaurant municipal Flora Tristan - Espace Léo Lagrange – Ecole Albert Camus

Le car de la Ville et un car d'une société extérieure assurent chaque jour les trajets de l'école Thérèse Declémy à l'espace Léo Lagrange.

INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS DES REPAS :

Directement via votre espace citoyen lié à votre compte famille.

TARIFICATION :

La tarification du repas est unique : 4,40€. Elle correspond seulement à une petite partie du coût réel, payé par la Ville, de préparation d'un repas. Ce tarif intègre également une heure de périscolaire (avant et après le repas). Ce temps d'accueil sur le temps de la pause méridienne ne vous est pas facturé. Il est partagé entre un temps de jeux et un temps de retour au calme avant la reprise de la classe. Le règlement de ce service municipal s'effectue par un système de pré-paiement, via votre « Espace Citoyen ». personnel (informations complémentaires en page 15).

PRODUCTION DES REPAS ET ENCADREMENT :

15 personnes composent l'équipe chargée de préparer et de servir les repas : 7 à la cuisine centrale, 3 au restaurant scolaire Albert Camus et 5 à celui de Léo Lagrange.

4 directrices diplômées pour les fonctions d'encadrement d'équipes d'animation (BAFD et BPJEPS) et 30 animateurs, pour la majorité titulaire d'un BAFA ou d'un CAP Petite Enfance, prennent en charge les enfants sur ce temps d'accueil.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ :

Pour les enfants atteints de pathologies diverses, notamment d'allergies alimentaires, un Projet d'accueil individualisé (P.A.I.) est mis en place avec l'ensemble des partenaires concernés : médecin, famille, élue municipale et coordinatrice en charge de l'enfance. Suivant le protocole d'accueil, les familles sont amenées à fournir le « panier repas » et bénéficient d'un tarif réduit.



LA RESTAURATION MUNICIPALE : UNE DEMARCHE QUALITÉ ET ÉCO-RESPONSABLE !

Depuis de nombreuses années, la Ville de Chambly veille à acheter au moins 50% de produits responsables pour la restauration municipale : filières courtes pour les viandes, produits locaux, produits labélisés, produits bio ou issus de l'agriculture raisonnée.

Il s'agit ainsi d'encourager les producteurs locaux et de développer une restauration collective avec un faible impact environnemental. Ainsi, la loi Egalim entrée en vigueur en janvier 2022 n'a engendré aucun changement à Chambly, les critères en faveur de la saine alimentation de nos enfants étant respectés depuis longtemps par la ville.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

HORAIRES :

Accueil ouvert toute l'année scolaire :
de 7h à 8h20 – du lundi au vendredi
de 16h20 à 19h – le lundi / mardi / jeudi / vendredi

LIEUX :

- **À l'espace Léo Lagrange** pour tous les enfants des classes maternelles et pour les enfants des classes élémentaires de l'école Lahille

- **Au Pavillon Conti** pour tous les enfants des classes élémentaires (sauf École Lahille)

Accès des structures sécurisés via la carte F@cily

Le car de la Ville et un car d'une société extérieure assurent chaque jour les trajets.



INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS :

Inscriptions administratives et mises à jour via votre espace citoyen lié à votre compte famille.

Planning de présences à remplir. Possibilité d'être présent uniquement le matin et/ou le soir, du lundi au vendredi.

Jours réservés suivant les besoins des familles.



TARIFICATION :

Application du barème imposé par la Caisse d'allocations familiales (CAF): tarification pour les familles à la ½ heure, basée sur les revenus et le nombre d'enfants à charge.

Le tarif horaire maximum

demandé à une famille représente la moitié du coût réel de la prestation payée par la commune.

Le règlement de ce service municipal s'effectue par un système de pré-paiement via votre « Espace Citoyen » personnel (informations complémentaires en page 15).



ENCADREMENT :

4 directrices diplômées pour les fonctions d'encadrement (BAFD et BPJEPS) et 20 animateurs, diplômés BAFA ou CAP Petite Enfance, encadrent les enfants sur ces temps d'accueil matin et soir.

Les animateurs présents pour la plupart le matin, le midi et le soir sont les interlocuteurs indispensables entre enseignants et parents, relation basée sur une confiance mutuelle.

ACTIVITÉS :

Jeux de société, activités manuelles, jeux intérieurs ou extérieurs... autant de domaines d'activités proposés en suivant des thèmes souvent en lien avec ceux des accueils de loisirs. Après 18 heures, une aide aux devoirs est proposée aux enfants qui le souhaitent.



LES ACCUEILS DE LOISIRS

HORAIRES :

Accueil ouvert toutes les vacances scolaires de 7h à 19h

Accueil ouvert tous les mercredis de 7h à 19h

Arrivée des enfants entre 7h et 9h

Départ à partir de 17h jusqu'à 19h

LIEUX :

- **Léo Lagrange** pour tous les enfants maternels

- **Pavillon Conti** pour les enfants élémentaires

Accès des structures sécurisé via la carte F@cily

INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS :

Inscriptions administratives et mises à jour via votre espace citoyen lié à votre compte famille.

Planning de présence : possibilité d'inscrire à la journée, à la semaine, au mois. L'inscription pour les vacances se fait quant à elle en amont.

TARIFICATION :

Application du barème imposé par la Caisse d'allocations familiales (CAF) : tarification pour les familles à la journée, basée sur les revenus et le nombre d'enfants à charge.

Le tarif horaire maximum demandé à une famille représente le tiers du coût réel de la prestation.

Le règlement de ce service municipal s'effectue par un système de pré-paiement via votre « Espace Famille personnel (informations complémentaires en page de droite).

ENCADREMENT :

4 directrices diplômées pour les fonctions d'encadrement (BAFD et BPJEPS) et une équipe d'animation de 10 à 20 animateurs, diplômés BAFA ou CAP petite-enfance, encadrent les enfants sur ces temps d'accueil.

Les programmes d'activités sont distribués au sein des structures, chaque début de mois, chaque début de vacances scolaires et disponibles sur le site de la commune www.ville-chambly.fr

ACTIVITÉS :

Les projets pédagogiques et d'animations sont rédigés et mis en place durant l'année.

Activités diverses et sorties sont au cœur de chaque projet qui propose un thème et un « fil conducteur » différent suivant les périodes.

Les programmes d'activités sont distribués au sein des structures, chaque début de mois, chaque début de vacances scolaires et sont disponibles sur le site de la commune www.ville-chambly.fr



LE PAIEMENT DES PRESTATIONS MUNICIPALES

Le règlement des prestations municipales s'effectue via un système de pré-paiement. Lors de votre inscription à l'un des services dédiés à l'enfance, un compte famille personnel est systématiquement créé pour votre famille (www.espace-citoyens.net/chambly/espace-citoyens/).

L'espace citoyen permet de gérer votre compte famille : vous pouvez inscrire votre enfant aux différentes prestations, suivre vos consommations et créditer votre compte (qui doit être crédité à l'avance). Cette opération est aussi possible au sein des structures (par carte bancaire, espèces, chèque) ou par prélèvement automatique.

Chaque prestation municipale dont vous bénéficiez (accueil périscolaire ou de loisirs, étude surveillée, restauration scolaire), est ensuite débitée automatiquement. Votre compte ne doit pas présenter de solde débiteur.

En cas de créance importante, le Trésor public procède au recouvrement des sommes dues. Les situations individuelles particulières peuvent être étudiées auprès du département Enfance-Éducation ou du Centre communal d'action sociale (Maison de la solidarité Simone-Veil).



LA MAIRIE À VOTRE ÉCOUTE



Le département enfance - éducation (son directeur Arnaud Paul Gangneux ses équipes) et les directrices des deux accueils de loisirs et périscolaires, maternel et élémentaire, sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour examiner toute situation particulière.

Pour les contacter et prendre rendez-vous avec eux :
UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE UNIQUE : 01 39 37 44 00

DÉPARTEMENT ENFANCE ÉDUCATION

Directeur :
Arnaud Paul Gangneux
Mairie de Chambly
Place de l'Hôtel de Ville
60230 Chambly
arnaud.paul-gangneux@ville-chambly.fr

ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE MATERNEL

Directrices : Cynthia
Moreau et Céline Graczyk
Espace Léo Lagrange
186, rue Pierre Desproges
60230 Chambly
leolagrange@ville-chambly.fr

ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE

Directrices : Mylène
Braesch et Laura Péronne
Pavillon Conti
Avenue de la République
60230 Chambly
pavillon.conti@ville-chambly.fr